

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2022

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 4930)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC95

présenté par
Mme Calvez

ARTICLE 3

À la fin de la troisième phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« et des parasports »,

les mots :

« , du sport adapté et du handisport ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le mot parasport n'est pas présent dans le code du sport, il faut lui préférer les termes plus précis de « sport adapté et handisport ».

Cette rédaction reprend le dispositif adopté par le Sénat en commission.